

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 302

JANVIER 2020

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

**La municipalité vous souhaite une
bonne et heureuse année 2020**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 14 janvier 2020 :

Etaient présents : M. VENOT Gilles, Mme GALLAND Claudette, Mme HERNANDEZ Anne, M. DENIZOT Christophe, Mme BOUCHARD Isabelle, M. LECUELLE Alain, M. GILOT Daniel, M. PARISE Alain et Mme DOTHAL Magali.

Absents excusés : Mme LEGER Sophie et M. CHAINARD Daniel,

Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

VŒUX DE M. LE MAIRE

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos proches, une très bonne et heureuse année.

Que vous souhaitez de mieux que la santé, la réussite et la prospérité. Cette nouvelle année va mettre un terme au mandat qui m'a conduit aux fonctions de Maire depuis un an déjà. N'y étant pas préparé, je découvre jour après jour la complexité et la diversité de la tâche, mais toutefois riche d'enseignements.

Au cours de cette année écoulée, j'ai découvert une fonction méconnue. Une année n'est pas suffisante pour acquérir une expérience, comprendre et assimiler le fonctionnement et la gestion d'une commune. C'est pourquoi, j'ai décidé de me représenter aux prochaines élections municipales pour la fonction de Maire.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal, permettez-moi de renouveler tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

M. VENOT Gilles, Maire

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie :

M. le Maire félicite l'excellent travail de M. BROQUIE Emmanuel, Agent communal, pour l'entretien des voies communales, le curage des fossés, la réalisation des saignées et pour le nettoyage effectué suite à la tempête (abattage d'arbres, coupe des branches...). Il entretient parfaitement le matériel communal et réalise lui-même certaines interventions mécaniques, d'où une économie non négligeable pour la commune.

Ecole :

Suite à la demande formulée par la Directrice de l'Ecole, le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention de 250 € à la coopérative scolaire pour participation à la classe découverte qui aura lieu du 25 au 27 mai prochain.

Site photovoltaïque :

En raison du mouvement social chez les avocats, l'audience prévue en janvier au tribunal de Chalon sur Saône dans le cadre du litige entre la commune/CAPVERTENERGIE et les exploitants agricoles est reportée en mars 2020.

CCSCC – modification des statuts :

Par délibération du 11 décembre 2019, le conseil communautaire a modifié ses statuts comme suit :

- Suppression de la compétence optionnelle : « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »
- Ajout d'une compétence supplémentaire suivante : construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs listés ci-après (sont indiqués toutes les aires de jeux situées sur les territoires des communes de la CCSCC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour la modification des statuts de la CCSCC.

CCSCC – projet de règlement du PLUI

Tous les conseillers municipaux ont été destinataire du projet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation et du projet de règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les éventuelles remarques formulées par les élus seront rapportées à la CCSCC.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL

M. le Maire a fait part d'une demande d'acquisition d'une partie du chemin de desserte rural au hameau de la Combe. Ce sentier relie le hameau de la Combe à la voie communale n° 3.

Après avoir pris connaissance de l'extrait du plan cadastral, et après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est opposé à la cession d'une partie du dit chemin rural (7 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention).

DIVERS

RÉCAPITULATIF ETAT CIVIL 2019

Naissances

JOBLOT Mathis	29 septembre
PICHENOT Solyne	23 août
POULACHON Lucas	7 mars



Mariage

M. GUILHAMON Emmanuel Jean André Luc et Mme PILAT Jennifer Lynne	14 décembre
---	-------------



Décès

M. CLET Etienne	24 avril
-----------------	----------



ETAT CIVIL

Monsieur le Maire a célébré l'union de M. Emmanuel Jean André Luc GUILHAMON et de Mme Jennifer Lynne PILAT le 14 décembre 2019.

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés et remercie leurs familles pour le don versé au CCAS.

INSEE

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise de février à avril 2020 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

L'enquête sera réalisée sur un échantillon d'environ 16000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux se situent dans notre commune. Les ménages qui y habitent seront interrogés par un enquêteur de l'INSEE, muni d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens resteront confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

ASSOCIATION « Théâtre du Bonheur Vert »

2020 sera une grande année pour l'atelier de théâtre amateur de Bissey sous Cruchaud animé par la Compagnie du Bonheur Vert, atelier qui comporte actuellement 9 participantes.

En effet, le projet du « lavoir », pièce faisant revivre les lavandières du début du XXème siècle, se jouera dans les lieux du patrimoine, tout d'abord dans la CCSCC Samedi 13 juin à 15 h au lavoir de St Gengoux - Dimanche 14 juin à 16 h à Givry au lavoir proche du domaine Besson, en attendant peut-être une tournée à confirmer dans tout le département....

Parallèlement, l'atelier va reprendre avec de nouvelles recrues et quelques changements notre spectacle **Paroles de Femmes**. Il sera accueilli au théâtre de la Verrerie au Creusot en octobre 2020 dans le cadre de l'exposition que l'écomusée consacrera à l'égalité femmes/hommes.

N'oublions pas par ailleurs que la Compagnie du Bonheur Vert organisera pour la 5^{ème} année consécutive le festival « Les Tréteaux de Pontus au Château de Bissey sur Fley » vendredi 8 mai, samedi 9 mai et dimanche 10 mai 2020. A très bientôt autour des spectacles de l'atelier et de la Compagnie

Mme ABOUT Gaëlle

MOTION DE SOUTIEN

A la demande de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin, le Conseil Municipal a délibéré comme suit pour apporter son soutien à la viticulture française :

“Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés

En conséquence, les élu(e)s du Conseil Municipal demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « Gafa » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;*
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.”*